

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de neuf sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, LACARIN Marie-Françoise, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline.

Etaient représentés : MM. GARNIER Jean-Philippe, LASCAUX Sébastien et MARTIN David.

Etaient absents : MM. CUVELIER Bernard et GONET Michel.

Etait excusée : Mme THERON Andrée

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean-Charles

Date de la convocation : 22 février 2019.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Monsieur Damien CLUZEL. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose au Conseil de rajouter deux autres points à l'ordre du jour : délibération ancien RPI et délibération ENEDIS.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

09-2019 ET 10-2019 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET COMPTES DE GESTION

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les comptes administratifs 2018 et les comptes de gestion établis par Yvan BRUNEAU, Trésorier, à la clôture de l'exercice de l'année 2018. Le rapprochement des deux comptes a été fait par le trésorier.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil municipal.

Madame le Maire, soumet à l'assemblée le vote des comptes de gestion qui sont votés à l'unanimité.

Sous la présidence de Mme Chantal ROCHELOIS, Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

1/ Boulangerie

Fonctionnement :

Dépenses : prévues :	6 162.25
réalisées :	311.90

Recettes : prévues :	6 162.25
réalisées :	5 759.05

Investissement :

Dépenses : prévues :	11 185.97
réalisées :	11 185.97
restes à réaliser :	0.00

Recettes : prévues :	11 185.97
réalisées :	5 335.62
restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	5 447.15
Investissement	- 5 850.35
Résultat global	- 403.20

2/Assainissement**Fonctionnement :**

Dépenses : prévues :	56 820.26
réalisées :	54 132.13

Recettes : prévues :	56 820.26
réalisées :	56 158.86

Investissement :

Dépenses : prévues :	75 088.71
réalisées :	43 266.95
restes à réaliser :	14 420.00

Recettes : prévues :	75 088.71
réalisées :	55 985.71
restes à réaliser :	19 103.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	2 026.73
Investissement	12 718.76
Résultat global	14 745.49

3/Commune**Fonctionnement :**

Dépenses : prévues :	756 514.59
réalisées :	546 585.19

Recettes : prévues :	756 514.59
réalisées :	792 047.18

Investissement :

Dépenses : prévues :	710 292.85
réalisées :	556 877.38
restes à réaliser :	55 634.87

Recettes : prévues :	710 292.85
réalisées :	434 384.18
restes à réaliser :	112 544.61

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	245 461.99
Investissement	- 122 493.20
Résultat global	122 968.79

11-2019 FERMETURE DE CLASSE SUR LE RPI

Monsieur Jean-Charles RIBIER informe l'Assemblée de la réorganisation du RPI Noyant-Châtillon-Cressanges suite à la décision de l'Education nationale de fermer une classe sur ce RPI à la rentrée scolaire 2019-2020.

Après concertation avec les communes de Châtillon et Noyant, nous prenons acte de cette décision.

N'acceptant pas de devoir réorganiser nos classes chaque année au risque de la remise en cause du travail et du partenariat local, nous solliciterons une entrevue avec l'inspection de l'Education nationale, afin de faire valoir la qualité du travail fourni sur le RPI en partenariat avec différents acteurs du territoire :

- Communauté de Communes (mise en place d'un plan local de la santé intégrant l'Education nationale),
- Communes (engagement de travaux et d'investissements divers dans les trois écoles, ces dernières années),
- Accueils périscolaires (mise en place d'un PEDT et du plan mercredi) en partenariat avec la CAF et la DDCSPP03,
- Pré-accueil des enfants de moins de 3 ans, en partenariat avec la MAM de Châtillon, les assistantes maternelles du territoire des 3 communes, le RPI et l'Education nationale (procédure unique dans le département sur un RPI rural).
- Concertation/collaboration avec les parents d'élèves et associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- prendre acte de la décision de supprimer une classe sur le RPI,
- d'acter la fermeture d'une classe sur l'école de Noyant-d'Allier au vu du nombre d'enfants originaires de chaque commune,
- demander à Madame le Maire (en partenariat avec les Maires de Châtillon et de Noyant-d'Allier) de solliciter une rencontre avec l'Education nationale pour valoriser le travail de qualité effectué sur ce territoire en direction de l'enfant et négocier une stabilisation de l'organisation actuelle pendant plusieurs années.

Concernant l'ancien RPI 2CLMT, une réunion a eu lieu pour finaliser le retrait de Cressanges.

En accord avec les représentants des communes, le Président a proposé de calculer le différentiel entre les excédents des comptes administratifs du RPI 2CLMT des années 2003 et 2018 (année d'entrée et de sortie de la commune dans le RPI). La différence sera partagée au prorata du nombre d'enfants recensés au premier février de l'année 2018.

Début 2019, le compte administratif 2018 du RPI 2CLMT laisse apparaître un excédent global de 20 030.51 €. L'excédent global de 2003 s'élevait à 13 296.28 €. La différence à répartir est de 6 734.23 €.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le SRPI en 2018 et dont les parents résidaient sur l'une des cinq communes

s'élevait à 117.

Le nombre d'enfants de Cressanges inscrit au sein du RPI2CLMT, début février 2018 était de 40.

Pour la sortie et conformément à l'accord intervenu entre les 5 communes, l'excédent à reverser à Cressanges par le RPI 2CLMT s'élève à 2 302.30 € (6 734.23 : 117 x40).

Tout le matériel du RPI présent dans les écoles de Cressanges devient possession de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité l'excédent de 2 302.30 €. Cette décision solde de tout compte la sortie de la commune au RPI 2CLMT.

Monsieur Jean-Charles RIBIER évoque la visite de la DDCSPP à l'ALSH le 6 Février 2019. Certaines remarques ont été formulées. Une contre-visite est programmée pour le 12 Mars 2019.

12-2019 CONVENTION CAF

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention à signer avec la CAF. Les communes organisatrices d'accueil de loisirs et la communauté de communes du Bocage Bourbonnais sont également signataires de cette convention. C'est une prolongation de l'existante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention CAF.

13-2019 HORAIRES APC

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de fermer l'Agence postale communale tous les jeudis après-midi, pour pouvoir avoir un temps de travail sans interruption au secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les nouveaux horaires :

Lundi : 9h30-11h45 et 13h30-16h00

Mardi et vendredi : 9h00-11h45 et 13h30-16h00

Mercredi, jeudi et samedi : 9h00-11h45

14-2019 INDEMNITES STAGIAIRE

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'accueil d'une personne pour un stage Bafa sur 14 jours à l'ALSH, la première période étant les vacances de février.

Madame le Maire propose de verser une indemnité de stage de 125 € bruts pour une semaine comme pour les précédents stagiaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une indemnité de 125 € bruts.

15-2019 CREATION D'UNE COMMISSION REVITALISATION DU BOURG

Madame le Maire propose d'engager un travail de prospective autour de la question de la revitalisation du centre-bourg et de créer une commission de travail, Mmes LACARIN, POTEAUX, ROCHELOIS et SERGERE, ainsi que MM. CLUZEL et Jean-Charles RIBIER se proposent d'en faire partie.

Les membres représentés ou absents de cette séance pourront y participer s'ils le souhaitent. Cette commission pourra être élargie aux différents partenaires, habitants...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer la commission revitalisation du bourg.

16-2019 RAPPORT DE LA CLECT

Madame le Maire fait part au Conseil du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique, tel que la Communauté de communes

du Bocage bourbonnais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport de la CLECT présenté par Madame le Maire.

17-2019 CFPPA

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commission permanente du Conseil départemental a notifié l'accord au CCAS d'une subvention de 5 000 € dans le cadre des projets financés par la CFPPA (Conférence des financeurs pour la prévention de la perte de l'autonomie) pour le projet « les aînés acteurs ». Le projet s'articule autour de deux axes : rompre l'isolement à partir d'initiatives intergénérationnelles portées par la médiathèque et accéder aux droits à travers le numérique.

18-2019 DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Madame le Maire propose à l'assemblée d'équiper le radar pédagogique d'une batterie solaire, d'installer un portique pour l'entrée au Centre socioculturel et d'acheter dix panneaux de signalisation de lieudits, le tout pour un montant d'environ 4 100 € HT. Il est possible de demander une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention pour les amendes de police.

19-2019 ENEDIS

Suite à notre démarche, ENEDIS demande de retirer notre délibération du 13 décembre 2018 concernant les compteurs LINKY, ayant l'intention de saisir le tribunal administratif quant à son délibéré, et propose de venir devant le Conseil municipal pour apporter des compléments d'information sur les points abordés.

Considérant l'intérêt de dialoguer avec ENEDIS, Madame le Maire propose de suspendre la délibération et d'inviter ENEDIS à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et une abstention de suspendre la délibération prise le 13 décembre 2018 par l'assemblée le temps de la rencontre avec ENEDIS.

20-2019 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée que le comité de pilotage de l'Atlas Biodiversité aura lieu le 8 mars 2019 à 14h00 à l'Espace Bocage Sud de Tronget. Notre commune est concernée cette année par le recensement de la flore et de la faune.

La course cycliste, organisée par l'UFOLEP, aura lieu le 8 juin 2019.

Concernant le chantier international de jeunes, Madame le Maire informe que la commune de Châtel-de-Neuvre ne renouvelle pas sa participation cette année et qu'il paraît difficile de le réaliser seul, au vu des manifestations de cet été.

Monsieur Nicolas RIBIER demande des nouvelles de la station-service. Madame le Maire n'a pas d'information précise sur les intentions de l'exploitant.

Séance levée à 23h40